

Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Zurich, le 7 décembre 2017

*Assemblée plénière de la Conférence centrale des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2017 à Zurich*

### **Jalons posés pour les prochaines années**

***Lors de son assemblée plénière des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2017, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale/RKZ) a défini le cadre dans lequel s'inscrira son action au cours des prochaines années, qu'il s'agisse des personnes engagées en son sein, des aspects financiers ou de sa collaboration avec la Conférence des évêques suisses (CES). Par ailleurs, au vu des fonds limités à disposition – ou, justement, à cause de cette réalité – la Conférence centrale a décidé de ménager une marge de manœuvre pour des projets d'importance majeure et des innovations. «Ces moyens doivent offrir la possibilité d'entreprendre des changements. Il convient de permettre à l'Eglise de prouver, au-delà des déclarations d'intention, qu'elle est capable de se renouveler», explique le président de la Conférence centrale, Luc Humbel. Dans un proche avenir également, la pastorale des migrants et la mise en place d'un monitoring du financement de l'Eglise à l'échelon cantonal occuperont le devant de la scène.***

### **Elections pour la période de mandat 2018-2019**

Les élections de renouvellement pour la prochaine période de mandat se sont déroulées sous le signe de la continuité. Les cinq membres que compte la présidence\* ont vu leur mandat reconduit à l'unanimité. Un unique changement est intervenu: Roland Loos (VD), membre de la présidence depuis mi-2017, assumera désormais la charge de vice-président romand. Au niveau des autres commissions, organismes et délégations, seules de rares modifications se sont produites. De manière générale, il est réjouissant de constater qu'à une exception près, les 32 sièges que comptent les diverses instances ont tous pu être repourvus. L'atteinte de cet objectif ne va pas de soi quand on sait que l'assemblée plénière de la Conférence centrale se compose de 50 délégués.

### **Priorités pastorales et plan financier pour les années 2018-2021**

Pour la première fois dans l'histoire du cofinancement des activités de l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques, la CES et la Conférence centrale se sont concertées sur les priorités pastorales à prendre en compte ainsi que sur une planification financière. Les moyens disponibles, soit CHF 8'750'000.- par an, seront répartis comme suit entre les divers domaines de tâches (pourcentages arrondis):

- Centres médias env. 25%
- Etablissements de formation env. 20%
- Pastorale des migrants env. 20%
- Offices spécialisés env. 17%
- Pastorale de la jeunesse env. 10%
- Groupements d'adultes env. 3%
- Projets d'importance majeure/réserve env. 5%

La décision de créer une certaine marge de manœuvre pour le financement de projets d'importance majeure et d'innovations mérite plus particulièrement l'attention. Elle repose sur la conviction que c'est précisément lorsque toute croissance est exclue que la fixation de priorités et l'ouverture au changement s'imposent. Voilà la perspective dans laquelle s'inscrit le crédit d'environ CHF 200'000.- destiné au financement de projets d'importance majeure auquel s'ajoute un crédit d'innovation de CHF 175'000.- réservé aux centres médias.

### **Financement pluriannuel des tâches de la CES**

De même, les mesures arrêtées au sujet du subventionnement de la Conférence des évêques suisses pour l'accomplissement de ses tâches ont constitué une première. Non seulement un subside de fonctionnement de CHF 2'050'000.- lui sera alloué en 2018 mais encore la même somme annuelle a d'ores et déjà été fixée pour les trois années suivantes. Cette contribution régulière sera complétée par un fonds de projet de CHF 300'000.- au total pour la période considérée. Enfin, en 2018 et 2019, CHF 80'000.- seront versés en sus afin d'assurer le financement d'un projet de la CES dans le domaine des soins palliatifs. A noter que cet ensemble de décisions à caractère financier s'inscrit dans le cadre du nouveau régime de la collaboration entre la Conférence centrale et la CES, lequel englobe une convention de subventionnement.

### **Pastorale des migrants et monitoring du financement ecclésial**

Pour la Conférence centrale, les sujets de la pastorale des migrants et du suivi systématique de l'évolution du financement de l'Eglise au niveau cantonal constitueront eux aussi des préoccupations essentielles au cours des prochaines années.

La CES et la Conférence centrale sont convenues de développer un concept pastoral global de pastorale des migrants qui devra prendre en compte deux réalités fondamentales: soit, premièrement, que 30% des

membres de l'Eglise catholique sont issus de la migration et, secondement, que les multiples formes d'immigration que connaît notre pays influencent globalement l'évolution de la société et de l'Eglise en son sein. Le modèle en vigueur jusqu'ici, qui consistait à créer des «missions» linguistiques pour chaque communauté d'immigrés numériquement importante, ne répond plus aux besoins actuels. Il convient plutôt de développer une pastorale des migrants qui permette à tous les fidèles, qu'ils aient leurs racines en Suisse ou soient des immigrés de longue ou de fraîche date, de ne plus mener des existences parallèles mais, au contraire, de cohabiter. Les manières différentes des uns et des autres de pratiquer la religion ne sauraient être considérées comme un «problème» mais comme une «chance» susceptible de favoriser l'avènement d'une Eglise aux visages multiples évoluant dans une société marquée elle aussi par le pluralisme culturel.

Les questions relatives au financement ecclésial constitueront une autre préoccupation sérieuse. Il s'agira de cerner de plus près l'évolution de la situation matérielle de l'Eglise à l'échelon des cantons. En outre, la manière dont il serait possible d'intensifier l'information au niveau national sur l'utilisation faite des moyens financiers mérite d'être étudiée. L'idée est d'améliorer la transparence et de mieux mettre en évidence les prestations que l'Eglise fournit pour favoriser la vie en commun au sein de la collectivité.

Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale, se tient à disposition pour toute information supplémentaire,

tél. 044 266 12 01, e-mail: daniel.kosch@rkz.ch

\* Composition de la présidence pour la période de mandat 2018-2019

Luc Humbel (AG), président

Renata Asal-Steger (LU), vice-présidente

Roland Loos (VD), vice-président

Benno Schnüriger (ZH)

Thomas Franck (SG)

Daniel Kosch (secrétaire général, avec voix consultative)